

FORMULE IV



02121809

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Namur*
le *25.05.2002*

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

M.S. PLAFONNAGE

3. Forme juridique (en entier)

Société Privée à Responsabilité Civile

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Val Tréko, n° 143
5070 Fosses-La-Ville

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Namur n° 79.610

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

7. Objet de l'acte

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE-CHANGEMENT DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal dressé par Maître Joëlle THIELENS,
Notaire à Fleurus, le 30 août 2002, portant à la suite la
mention "Enregistré à Fleurus, deux rôles, sans renvoi, le
trois septembre deux mil deux, volume 145, folio 79, case 17.
Reçu : 25,00 euros, L'inspecteur principal Ph. BLONDIAUX", il
résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire
des Associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée
"M.S. PLAFONNAGE" ayant son siège social à 5070 FOSSES-LA-
VILLE, Val Tréko, numéro 143. Société constituée, sous la
forme de Société Privée à Responsabilité Limitée, aux termes
d'un acte reçu par le Notaire Jacques BRIQUET, de Fleurus, en
date du 28 septembre 2001, et dont les statuts ont été publiés
aux annexes du Moniteur Belge du 24 octobre 2001, sous le
numéro 20011024-30.

Laquelle assemblée a pris les résolutions suivantes
à l'unanimité:
Première résolution

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : 23 0193

Numéro du compte 001-3.771093-03.

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "L.M. PLAFONNAGE" et de modifier l'article deux des statuts comme suit: dans cet article les mots "M.S. PLAFONNAGE" sont remplacés par "L.M. PLAFONNAGE".

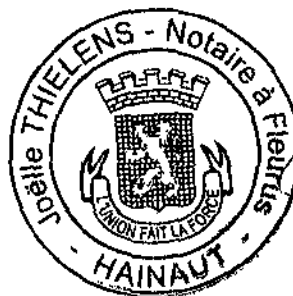
Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à dater de ce jour à l'adresse suivante "Fleurus, rue des Rabots, n° 72", de supprimer le siège d'exploitation de Farciennes et de modifier l'article trois des statuts comme suit: dans cet article le premier alinéa est supprimé et remplacé par "Le siège social est établi à Fleurus, rue des Rabots, numéro 72" et le deuxième alinéa est supprimé.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME AUX FINS D'INSERTION AU MONITEUR.

Déposé en même temps :

- Expédition de l'acte d'assemblée générale extraordinaire



[Handwritten signature]